

Mercredi 9 novembre à 17h00, mairie de Conches-en-Ouche

Lancement de l'opération : **« Amélioration de l'habitat en Pays de Conches »**

La Communauté de communes du Pays de Conches a souhaité mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) afin de soutenir et rénover l'habitat ancien. Le Département, dont la compétence principale est la solidarité, accompagne cette opération et Jean Louis Destans, Président du Département, a pris part ce mercredi à la signature de convention.

En 2010, une étude a été réalisée afin de quantifier les besoins et définir les enjeux de ce projet. axés sur l'amélioration et l'adaptation du parc privé ancien, le développement d'une offre locative adaptée et la valorisation du patrimoine dans les centres bourgs.

La signature de cette convention par les différents partenaires - Communauté de communes du Pays de Conches, Département, Caisse d'Allocations Familiales, Logiliance Ouest (1% logement), Procivis Eure et Dieppe (ex Crédit Immobilier de France Eure et Dieppe) - va permettre le lancement de l'opération pour une durée de 3 ans. Dans le cadre de l'exercice de la délégation des aides à la pierre, le Département signe également cette convention pour le compte de l'Etat.

« En soutenant l'OPAH de la Communauté de communes du Pays de Conches, le Département poursuit sa politique d'amélioration de l'habitat, explique Jean Louis Destans. Nous illustrons ainsi la principale compétence du Conseil général qu'est la solidarité, en intervenant principalement en faveur des ménages les plus modestes. »

En effet, l'OPAH de la Communauté de communes du Pays de Conches, présidée par Alfred Recours, consistera à donner un accès privilégié aux propriétaires privés occupant leur logement (sous conditions de ressources) ou bailleurs, à des subventions pour travaux de rénovation de leur logement.

Ainsi, le Département, via ses aides propres et celles déléguées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH,) s'engage à soutenir :

- 135 projets de rénovation de propriétaires occupant leur logement (dont 5 logements "indignes" ou très dégradés et 25 logements "autonomie") ;
- 30 projets de rénovation de logements locatifs privés à loyers intermédiaire, social et très social (dont 3 logements "travaux lourds" et 4 logements "autonomie") ;
- 39 logements avec le programme "habiter mieux" qui est une priorité de l'ANAH et du Conseil général et qui vise à lutter contre la précarité énergétique. Des crédits spécifiques vont être réservés, y compris par la Communauté de communes du Pays de Conches, afin d'octroyer des primes aux propriétaires occupants dont les travaux permettront une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique du logement.

Par ailleurs, l'équipe de suivi-animation animera un groupe de travail spécifique chargé du repérage et de l'étude des situations de précarité énergétique.

Afin de financer ces projets de travaux, le Département va mobiliser 1 293 951 €(278 363 € de fonds propres et 1 015 588 €réservés sur l'enveloppe ANAH), dont 89 700 €pour le programme "habiter mieux".

Le Département va également apporter à la Communauté de communes une subvention de 38 618 €(19 309 €de fonds propres et 19 309 €sur l'enveloppe ANAH) correspondant à un financement à hauteur 70 % du montant global HT de la mission d'animation locale (permanences, visites ...) qui a été confiée à l'Associations de Restauration Immobilières (ARIM) des Pays Normands.